


ϕ L'AVENIR *M. S. L. 2017*
EN COMMUN



**FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE,
LA PLANIFICATION
ÉCOLOGIQUE**

Les livrets de la France insoumise | #9 RÈGLE VERTE



Ce livret a été rédigé par un groupe de travail coordonné par Martine Billard, ancienne députée, et David Pellicer, enseignant en génie électrique.

Il complète *L'Avenir en commun* (édition Le Seuil, 2016, 3€), le programme de la France insoumise et de son candidat Jean-Luc Mélenchon.

Un autre livret de la collection portera sur la transition énergétique et l'objectif de 100 % d'énergies renouvelables en 2050. Ce thème n'est donc pas directement abordé dans ce document.

« La sixième extinction sera le legs le plus durable de l'humanité. Ce constat appelle à repenser la question fondamentale de ce qui définit notre humanité. »

Elizabeth Kolbert

prix Pulitzer 2015



Sommaire

- 1 • Notre constat : le productivisme détruit l'écosystème compatible avec la vie humaine 5**
- 2 • Notre projet : la règle verte 11**
- 3 • Nos propositions : sortir du productivisme 17**
 1. Le processus de la planification
 2. Les outils de la planification
 3. Des mesures clés par secteur

**Notre constat :
le
productivisme
détruit
l'écosystème
compatible
avec la vie
humaine**

Notre écosystème global est entré en état d'urgence écologique. La vie sur la seule planète à notre disposition est en danger.

Le **changement climatique**, conséquence majeure des trop nombreuses émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines, a atteint un niveau tel qu'il met en danger la survie de notre espèce.

La limite impérative d'élévation des températures à un maximum de 1,5° C par rapport à l'époque préindustrielle est déjà quasiment atteinte. Le seuil symbolique de 400 parties par million (ppm) de CO₂, jamais franchi depuis 23 millions d'années, a été dépassé, selon l'Organisation météorologique mondiale. De plus, les engagements individuels pris par les États dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat (COP 21) ne permettront pas de respecter cette limite. Nous sommes entrés dans l'ère de l'anthropocène, un âge où les activités de l'être humain modifient la biosphère et le climat.

Le changement climatique se traduit d'abord par **l'acidification des océans**, phénomène responsable de l'extinction d'écosystèmes marins entiers tels les récifs coralliens, la submersion d'îles et de zones côtières, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité d'épisodes climatiques extrêmes (sécheresses, pluies diluviennes, ouragans, tornades, etc.). Cela frappe toujours plus fort les populations, à commencer par celles des pays les plus pauvres. À brève échéance, certaines régions vont devenir inhabitables.

Ces phénomènes s'accompagnent d'une **régression massive de la biodiversité** et d'une **sixième extinction de masse des espèces** à un rythme jamais constaté depuis la disparition des dinosaures. La biodiversité n'a pas de prix et sa perte signifie la destruction de biens communs aux dépens des générations à venir. Au-delà de la tragédie naturelle, scientifique et biologique, cette extinction a aussi des impacts économiques. Par exemple, selon le ministère de l'Environnement, la disparition des abeilles pourrait coûter 2,9 milliards d'euros par an à la France, faute de pollinisation naturelle des espèces végétales.

Le changement climatique n'est pas seul en cause. La **dégradation de la qualité des sols** et leur artificialisation, ainsi que la **pollution** par les pesticides et par les rejets industriels, provoquent la disparition d'habitats naturels tout en fragilisant l'agriculture.

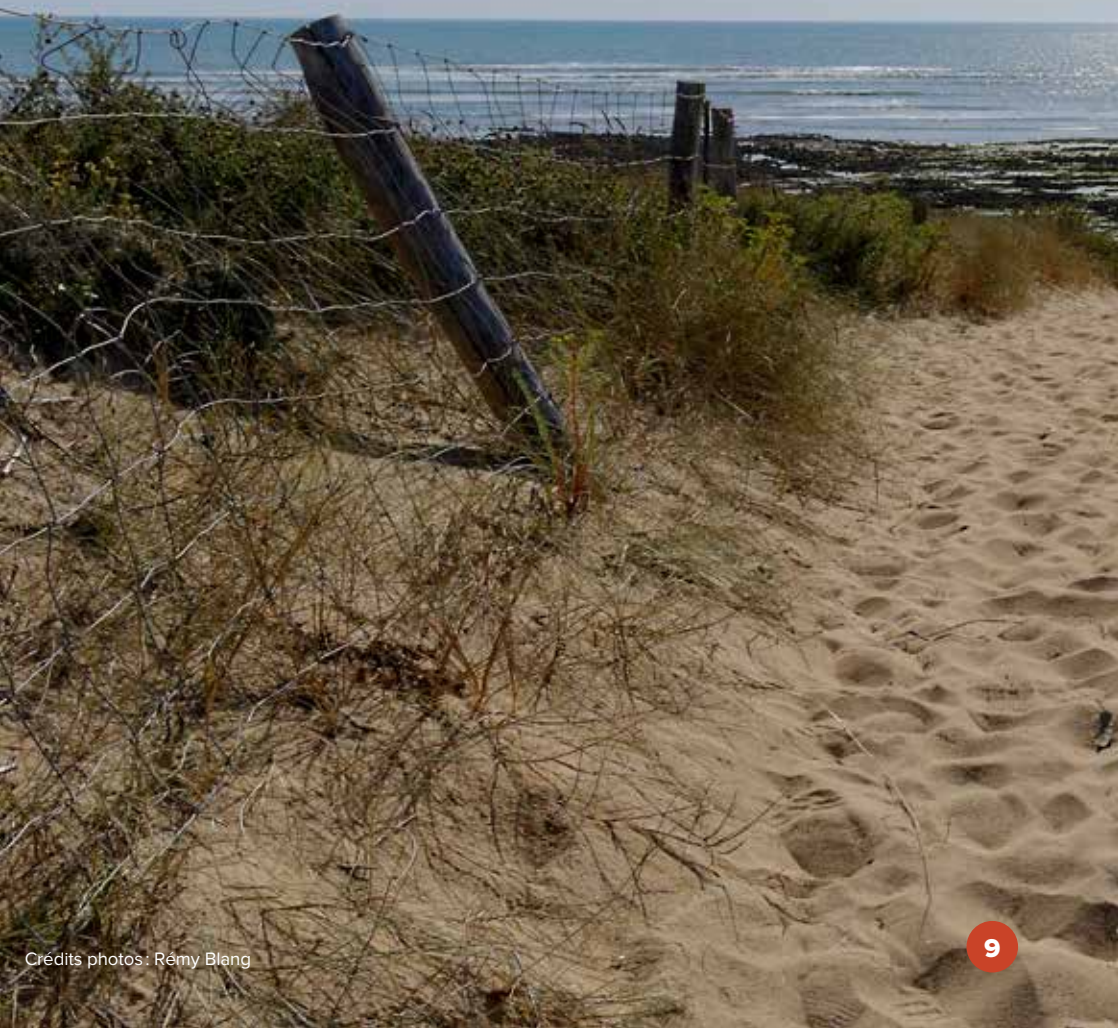
La **multiplication des molécules chimiques** présentes dans l'environnement ainsi que la pollution de l'air ont des répercussions graves sur la santé humaine (cancers, maladies cardiovasculaires, asthme, atteintes neurodégénératives, baisse de la fertilité, etc.).

Nous assistons en outre à une **montée des conflits géopolitiques liés à l'accès aux ressources** (terre, eau, énergies fossiles, métaux les plus utilisés) et à l'apparition de flux migratoires de « réfugiés climatiques » qui devraient être bien plus importants que ceux qui déstabilisent l'Europe aujourd'hui (250 millions estimés d'ici 2050).

Ce modèle économique est devenu insoutenable pour la planète, avec l'extraction de plus en plus effrénée des matières premières non renouvelables comme les métaux, et parce que nous consommons en un an davantage que la capacité de régénération des ressources renouvelables par les écosystèmes.

« **Le jour du dépassement** correspond à la date à laquelle les ressources renouvelables de la planète pour cette année ont été consommées. Il est effectif dès le 8 août en 2016 au lieu du 1^{er} octobre en l'an 2000. Nous consommons l'équivalent des ressources de 1,6 planète par an. Si, pour un Américain, il faut 4,8 planètes, 3 pour un Français, il n'en faut que 0,7 pour un Indien. »

Selon une formule parfois attribuée à Antoine de Saint-Exupéry, « *Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants.* » Or, nous avons déjà **une dette écologique vis-à-vis des générations futures**. Elle se double **d'une dette des pays industriels à l'égard des pays du Sud** pour avoir pillé et exploité leurs ressources. Pillage qui se poursuit avec le brevetage du vivant et les accaparements de terres.



« LA MONTÉE DES EAUX »

Jean-Luc Mélenchon, *L'Ère du Peuple* (Éditions Fayard, 2016)

« Avant la fin du siècle, 75 % de la population mondiale vivra à moins de 100 kilomètres d'un rivage. De son côté, la mer monte. Pourtant, son niveau est resté quasi stable pendant plus de trois mille ans : elle montait de 0,1 millimètre par an. Depuis 1900, ça va nettement plus vite : 17 centimètres de plus au cours du XX^e siècle ! **L'eau devrait encore monter de 50 centimètres d'ici à 2050 et de 1,40 mètre d'ici à 2100 !** Une fois de plus, l'événement, c'est la rapidité du changement. Conséquence : plus de 200 millions de personnes à déplacer. Soit trois fois la population de la France ! Il va falloir quand même s'y intéresser. **Huit des dix plus grandes villes du monde sont situées sur les littoraux.** C'est déjà un risque majeur. L'ampleur de la catastrophe de Fukushima ne provient pas du tremblement de terre sous-marin. Il y en a toujours eu. Et des tsunamis aussi. Mais avant, ils détruisaient des cabanes de pêcheurs. Dorénavant, ils dévastent des centrales nucléaires qui les ont remplacées sur le rivage. En France, la tempête de 1999 a déjà failli noyer la centrale nucléaire du Blayais, installée à 50 kilomètres à peine du centre-ville de Bordeaux, sur l'estuaire de la Gironde. En 2010, en Vendée, on a vu aussi la mer recouvrir une zone habitée. »

Notre projet : la règle verte

La crise climatique est l'affaire de toutes et tous. Pour y répondre avec responsabilité et détermination, nous inscrirons la règle verte dans la Constitution : l'obligation, à l'échelle de la France, de ne pas prélever sur la nature plus de ressources renouvelables que ce qu'elle peut reconstituer, ni de produire plus que ce qu'elle peut supporter.

Cela comprend la préservation de la biodiversité, ainsi que la diminution par quatre des émissions de gaz à effet de serre et 100 % d'énergies renouvelables et le zéro déchet d'ici 2050.



La Charte de l'environnement, intégrée en 2005 dans le bloc de constitutionnalité, a affirmé trois principes : prévention, précaution et pollueur-payeur. Ces principes ayant été affaiblis ces dernières années (avec, par exemple, le système de compensation introduit par la loi Biodiversité en 2016), la règle verte permettra au contraire d'affirmer :

- **l'interdiction des destructions et le refus d'appropriation des écosystèmes ;**
- l'obligation d'un bilan écologique global pour tout projet d'aménagement, comprenant ses conséquences en matière d'empreinte écologique et d'impacts sur la santé ;
- la **priorité de l'intérêt écologique sur l'intérêt économique ;**
- l'élimination progressive des produits néfastes pour la santé et dommageables pour l'environnement, comme les pesticides, par la fixation de normes et d'interdictions ;
- des obligations d'indépendance des recherches sur l'impact des produits phytosanitaires sur la biosphère et la santé humaine, et leur interdiction à la vente en cas de nocivité avérée (exemple des néonicotinoïdes) ;
- des incitations, pour les branches industrielles, à fabriquer des produits éco-conçus : utilisation minimum de matière première non renouvelable, priorité aux mono-matériaux plutôt qu'aux multi-matériaux et composites plus difficiles à récupérer. Un allongement des durées de garantie obligatoire permettra de lutter contre l'obsolescence programmée. La réparation, le démontage, la réutilisation et le recyclage devront être prévus dès la conception ;
- une impulsion donnée à la diversification des technologies, en tenant compte de leur robustesse et de leur accessibilité ;
- la limitation de l'activité publicitaire à objet commercial.

Cette bifurcation écologique ne peut se concevoir sans **repenser le calcul de la richesse et sa répartition**. Le PIB (produit intérieur brut) ne mesure pas le niveau de bien-être, ni ne rend compte des services rendus par les activités sociales ou culturelles, ni ne comptabilise le coût des dégâts écologiques, tandis qu'il intègre leur réparation. La règle verte nécessite **de nouveaux indicateurs de progrès humain**.

Elle suppose aussi la mise en place d'un protectionnisme solidaire pour éviter que des produits fabriqués dans des pays à faible protection environnementale et sociale ne soient importés en France, en contournant ainsi les obligations définies.

James K. Galbraith, économiste

« De deux choses l'une : soit la solution du problème du changement climatique sera **planifiée par une autorité publique** agissant avec la puissance publique, soit on déléguera sa planification à des entreprises privées dont la grande priorité est de vendre du charbon, du pétrole et des voitures qui consomment de l'essence. Si c'est la seconde voie qui est suivie, dans un siècle ou deux, le monde industriel développé tel que nous le connaissons n'existera peut-être plus. »

Nos propositions : sortir du productivisme

La règle verte ne pourra pas être mise en œuvre si les marchés financiers peuvent agir à leur guise.

Il y a donc urgence à engager la transformation en dehors de la logique du capital et de ses circuits financiers.

Elle nécessite des objectifs et un calendrier de réalisations conformes aux dispositions d'une loi de planification votée par le Parlement.

Notre société est dominée par le « toujours plus » : plus de croissance, de compétitivité, de vitesse, de consommation, de stress. **La planification vise à rétablir la gestion du temps long** plutôt que la dictature du temps court, le qualitatif plutôt que le quantitatif, et le refus de la concurrence et de l'accumulation.

Elle détermine les choix stratégiques et les objectifs à moyen et long termes dans les domaines de l'économie, de l'environnement et de l'aménagement du territoire, ainsi que les moyens nécessaires pour les atteindre.

La planification définit les priorités dans le domaine de la production et de la consommation des biens et services à partir des besoins de la population et du respect de la règle verte, sur la base d'arbitrages citoyens entre les intérêts contradictoires des groupes économiques, dans un processus de programmation participative du plan. Elle identifie **les biens communs tels que l'air, l'eau, l'alimentation, le vivant** et développe les services publics nécessaires à leur protection. Elle explore les voies de la socialisation et de la réappropriation citoyenne des biens communs.



1 Le processus de la planification

Organiser le débat démocratique

Pour parvenir à un plan écologique et démocratique qui articule l'ensemble des thématiques concernées et combine l'intervention des différents niveaux de territoires, nous mettrons en œuvre :

- la participation de tou-te-s les citoyen-ne-s dès l'élaboration du plan par l'organisation de débats publics, afin d'aboutir à un projet considéré comme réaliste et légitime par la population ;
- le recueil et le partage des expériences locales de participation citoyenne porteuses de transition écologique ;
- l'expression de l'ensemble des partis politiques, organisations syndicales et professionnelles, associations et organisations non gouvernementales ;
- de nouveaux droits aux travailleurs au travers des institutions représentatives du personnel, pour permettre l'intervention des salarié-e-s directement engagé-e-s dans la production afin de définir les modalités de transformation des outils de production et les besoins de formation continue correspondants.

Une articulation de l'international au local

Dans les instances multinationales et bilatérales, la France défendra la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique. Elle proposera les principes de la planification écologique, des échanges de savoir-faire et de bonnes pratiques, ainsi que le principe de non-régression et la reconnaissance de la notion de crime contre la nature (écocide). Il sera procédé à un audit des conventions, textes, directives et autres traités auxquels la France est partie prenante, au regard de leur compatibilité avec des objectifs de planification écologique. Il conviendra de renégocier ou de refuser ceux des accords européens et internationaux qui contribuent à l'accroissement de la crise écologique (exemples : CETA, TAFTA, TISA) et d'appliquer pleinement les engagements en faveur de l'environnement.

La préparation et la mise en œuvre de la planification écologique nécessitent **d'impliquer tous les niveaux territoriaux**, en recherchant systématiquement :

- le niveau pertinent d'articulation entre le national et le local, par territoire ou entre thèmes ;
- les mises en cohérence locales (communes, intercommunalités, bassins de vie ou d'emploi), départementales, régionales et nationales ;
- les mises en cohérence avec nos partenaires européens, notamment au niveau du réseau de distribution d'électricité.

2 Les outils de la planification

La loi de planification écologique doit ensuite préciser les mesures juridiques, fiscales et administratives nécessaires à sa mise en œuvre.

Des structures nationales et locales

- Création d'un **commissariat à la planification écologique** chargé d'élaborer la synthèse nationale des consultations décentralisées. Il aboutit à une loi de planification écologique incluant des lois de programmation par secteur ainsi que les engagements budgétaires annuels qui devront venir s'y inscrire. Le commissariat sera aussi responsable du rapport annuel de suivi des objectifs, présenté au Parlement et devant les citoyen·ne·s ;
- Construction de services départementaux, avec des **délégués territoriaux**, liés au commissariat à la planification écologique, ayant vocation à établir des antennes locales lorsque nécessaire.

Obligations et incitations

- Un **caractère contraignant** pour les services publics et entreprises nationales dont les moyens budgétaires devront être fixés et organisés sur critères écologiques ;
- un **caractère incitatif** des aides publiques sur engagement d'objectifs écologiques :
 - pour le secteur de l'économie sociale et solidaire ;
 - pour les collectivités territoriales, avec une obligation de cohérence entre les différents schémas thématiques (eau, air et énergie...) et entre territoires voisins,

avec la mobilisation des Cese (conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux) par le biais de contrats État-région ;

- un caractère fortement incitatif pour les entreprises privées du secteur marchand par :
 - la modulation de l'accès aux moyens publics (aides et subventions, accès au crédit) en fonction du respect de critères de responsabilité sociale et environnementale ;
 - l'élargissement et la protection des droits d'intervention des institutions représentatives du personnel au sein des entreprises (CE, CHSCT) et des délégués syndicaux.

Crédit, fiscalité et normes au service de la transition

- **Suppression des exemptions et niches fiscales nocives** pour les enjeux climatiques et plus largement environnementaux ;
- création d'un **pôle public bancaire**, notamment par la socialisation de banques généralistes avec une nouvelle mission de service public du crédit et de l'épargne **au service des investissements socialement utiles et écologiquement soutenable** ;
- modification de la tarification des biens essentiels (eau, énergies, etc.), afin d'inciter aux bons usages et décourager les mésusages, par des premières tranches gratuites puis une tarification croissante ;
- introduction d'une fiscalité pour faire disparaître des produits nocifs pour la santé environnementale ou pour l'environnement : taxes sur les herbicides et pesticides de synthèse, contribution carbone sur le transport de marchandises et taxe kilométrique aux frontières de la France ;
- révision des réglementations afin de renforcer les normes existantes quant aux critères écologiques et de santé environnementale, et en créer de nouvelles si nécessaire.

3 Des mesures clés par secteur

Organiser la transition énergétique

Pour réduire notre consommation d'énergie, nous devons nous inscrire dans la perspective mondiale de laisser les deux tiers des réserves connues d'énergies fossiles dans le sol. En France, cela passe par :

- l'arrêt de toute recherche et toute exploitation de pétrole et gaz conventionnels ou non, et de toute subvention à l'utilisation d'énergie fossile ;
- la maîtrise du secteur énergétique par l'intermédiaire **d'un pôle public de l'énergie** pour conjuguer sobriété, efficacité énergétique, égal accès à l'énergie et développement des énergies renouvelables ;
- la sortie du nucléaire et des énergies carbonnées ;
- l'efficacité énergétique qui impose notamment de rénover logements et immeubles commerciaux pour les rendre conformes à la catégorie A des diagnostics de performance énergétique. Cela permettra aussi de lutter contre la précarité énergétique (12 millions de personnes recensées en 2016) ;
- le développement de filières d'écomatériaux adaptés à chaque territoire pour limiter l'énergie grise des travaux d'isolation (exemples : bois, paille, terre crue).

Des compléments sont disponibles dans le livret « *100 % énergies renouvelables* » dans la même collection.

Réaménager le territoire et interroger les mobilités

- Pour **lutter contre la désertification** de certains territoires et l'abandon de certains centres-villes : relocalisation des moyens de production déplacés par la mondialisation néolibérale ;
- rétablissement d'un réseau fort de **services publics de proximité**, en évitant ainsi des déplacements inutiles consommateurs d'énergie et générateurs de pollution (écoles, hôpitaux, postes...) ; arrêt de l'étalement urbain par le **rapprochement entre bassins de vie et bassins d'emploi** ; arrêt de la construction de supermarchés en périphérie des agglomérations ; organisation d'un système de transports publics accessible à toutes et tous ;
- développement pour les marchandises de l'intermodalité (entre fluvial, ferroviaire, route), en donnant la priorité au transport le moins polluant.

Des compléments sont disponibles dans les livrets « *Transport* », « *Ruralité/Aménagement* » dans la même collection.

Pour une agriculture écologique et paysanne

- Mise en œuvre d'un plan national visant à **accompagner l'ensemble des agriculteurs et agricultrices dans la transition écologique** de l'agriculture, avec un calendrier de transition sur dix ans, incluant notamment la diminution progressive des apports maximums autorisés d'intrants chimiques (pesticides et engrais), la relocalisation des productions, le soutien financier et l'accompagnement technique à la transition écologique ; réduction des impacts de l'agriculture sur la ressource en eau et fixation d'orientations en matière de prélèvement.

Des compléments sont disponibles dans le livret « *Pour une agriculture écologique et paysanne* » dans la même collection.

Conclusion : l'écologie précède l'économie

L'organisation de la production, des échanges et de la consommation doit être réorientée en profondeur pour se conformer aux objectifs de la règle verte.

C'est aussi le seul moyen d'éviter le coût colossal d'un changement climatique incontrôlé sur l'économie (2 000 milliards de dollars par an selon l'ONU). Cela passe par :

- la relocalisation et la reconquête de la maîtrise des secteurs industriels stratégiques pour la bifurcation écologique, notamment par le développement de certaines filières artisanales et industrielles ;
- la création des emplois nécessaires à la bifurcation écologique et à l'agriculture paysanne qui vivifieront les territoires ;
- après avoir interrogé collectivement l'utilité sociale des produits, systématisation de leur écoconception, afin de mettre en œuvre une économie circulaire. Celle-ci repose sur la réutilisation et le recyclage des matières premières. Prévention et gestion des déchets en vue du « zéro déchet » ; soutien par des contrats de développement social et écologique à des initiatives et des projets alternatifs citoyens dans tous les territoires : circuits courts, AMAP, coopératives citoyennes dans le secteur de l'agroécologie, du logement écologique et de la production locale ; anticipation des besoins de formation et éducation des jeunes et des adultes aux métiers correspondant à la bifurcation écologique, dans le cadre du service public d'éducation.

Des compléments sont disponibles dans le livret « *Objectif zéro déchet* » dans la même collection.

La planification écologique au service de la règle verte permettra donc de rétablir un équilibre dans les relations que nous entretenons avec notre écosystème, afin que la vie humaine se poursuive encore pendant de nombreuses générations sur la seule planète que nous ayons à notre disposition.



FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE, LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

Les livrets de la **France insoumise** complètent **L'Avenir en commun**, le programme de la France insoumise et de son candidat **Jean-Luc Mélenchon**.

L'Avenir en commun n'a de sens que si nous le construisons ensemble au cours d'un processus collectif de débats.

La collection des « Livrets de la France insoumise » offre cet espace d'échanges pour enrichir le programme en continu.

Les livrets abordent une variété de sujets qui donneront à la France son nouveau visage et l'inscriront différemment dans le monde. On peut gouverner autrement le pays si l'on se tourne vers le peuple.

Chaque livret expose les enjeux du sujet et dessine les perspectives d'une révolution citoyenne dont notre pays a tant besoin. Chaque livret présente aussi les mesures nécessaires pour y arriver. Le tout sera à chaque fois le fruit d'un travail collectif et coordonné.

Le programme *L'Avenir en commun* est élaboré sous la direction de Charlotte Girard, juriste et Jacques Généreux, économiste.

La collection des « Livrets de la France insoumise » est coordonnée par Laurent Levard, agrééconomiste et Danièle Obono, chercheuse en anthropologie sociale.

 **L'AVENIR
EN COMMUN** *Mélenchon
2017*

Retrouvez toutes les informations
sur le programme l'Avenir en commun
sur www.jlm2017.fr

